Semestre européen

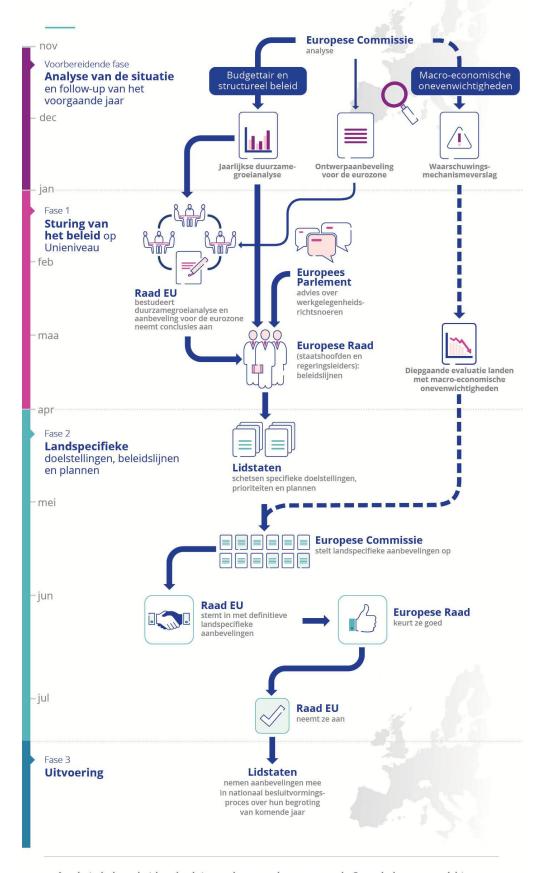
Qu'est-ce que c'est?

Le semestre européen est le cycle de coordination européen des politiques financières, sociales et économiques. Elle exige des États membres qu'ils préparent des programmes nationaux de réforme. Ces rapports ont pour but de présenter les réformes nécessaires pour assurer la stabilité économique et la réalisation des objectifs de l'UE.

Le cycle est illustré ci-dessous et se déroule comme suit :

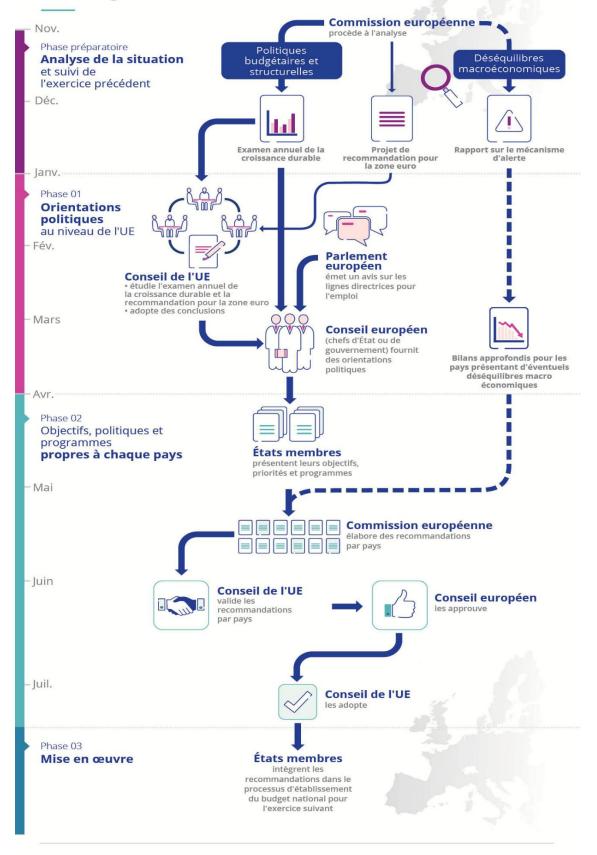
- → Mars-avril : les pays de l'UE soumettent leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité ou de convergence.
- → Mai-juillet: recommandations spécifiques à chaque pays: Après avoir évalué les plans (de réforme) des gouvernements nationaux, la Commission fournit à chaque pays une série de recommandations spécifiques, ainsi qu'une communication générale. Les recommandations se concentrent sur ce qui peut être réalisé de manière réaliste dans les 12 à 18 prochains mois. À cette fin, les priorités fixées au niveau de l'UE (dans l'enquête annuelle sur la croissance de la Commission) sont adaptées au niveau national. Ceci est également fait pour la zone euro dans son ensemble. Les recommandations sont discutées au Conseil par les représentants des gouvernements nationaux, approuvées par les dirigeants de l'UE lors d'un sommet en juin et formellement adoptées par les ministres des finances nationaux en juillet. → chaque pays reçoit des recommandations de politique économique et fiscale sur mesure ;
- → Août-octobre : les gouvernements nationaux intègrent les recommandations dans leurs plans de réforme et leur budget pour l'année suivante.
- Novembre : le comité présente les priorités et les orientations pour l'année suivante dans le cadre du Paquet d'automne.

Wie doet wat in het Europees Semester?



Aan het eind van het jaar begint een nieuwe cyclus, wanneer de Commissie een overzicht van de economische situatie geeft in haar jaarlijkse duurzamegroeianalyse voor het volgende jaar.

Qui fait quoi dans le cadre du semestre européen?



Un nouveau cycle commence vers la fin de l'année, lorsque la Commission fait le point sur la situation économique dans son examen annuel de la croissance durable pour l'année à venir.

Priorités actuelles du cycle

Les priorités actuelles de la politique en matière de handicap contenues dans le <u>programme</u> <u>national de réforme</u> soumis par la Belgique à la fin du mois d'avril 2022 sont les suivantes :

- Sur le marché du travail
 - Un outil de calcul en ligne est en cours de développement. Il permettra aux personnes bénéficiant d'une assurance maladie ou de prestations d'invalidité d'estimer l'impact du travail sur leur revenu familial net.
 - Conformément à l'objectif d'accès à l'emploi de la stratégie Go4Brussels 2030, la Région bruxelloise s'engage à renforcer les programmes de lutte contre la discrimination à l'embauche et de promotion de la diversité. La Région bruxelloise prendra également de nouvelles mesures pour développer un nouveau cadre juridique concernant l'introduction d'un régime de primes spécifique pour soutenir les employeurs dans le recrutement et l'intégration durable des demandeurs d'emploi handicapés. La Région bruxelloise augmentera également ses investissements pour réduire l'inadéquation des compétences sur son marché du travail. Cela passe notamment par une évaluation systématique des compétences professionnelles, linguistiques et numériques des demandeurs d'emploi et par l'élaboration d'un plan de formation individualisé. La Communauté germanophone prévoit des mesures et des réformes visant à améliorer l'intégration professionnelle et les opportunités sur le marché du travail après la formation. Les mesures se concentrent sur l'intégration des chômeurs de longue durée, des personnes souffrant de troubles mentaux ou de handicaps physiques et sur l'orientation professionnelle des jeunes.
- Éducation et formation
 - Formation des enseignants : "L'intégration des personnes en situation de handicap sera également améliorée. '
- o Protection et inclusion sociales : mesures fédérales et régionales
 - Entre 2021 et 2024, la garantie de revenu pour les personnes âgées, le revenu d'intégration et l'allocation de remplacement du revenu pour les personnes en situation de handicap seront augmentés de 2,68 % chaque janvier.
 - En réponse à la crise du COVID-19, au moins jusqu'à la fin mars 2022, une prestation exceptionnelle sera accordée aux bénéficiaires de l'aide sociale : le revenu d'intégration (équivalent), l'allocation de remplacement de revenu et d'intégration pour les personnes en situation de handicap et la garantie de revenu pour les personnes âgées. De même, au moins jusqu'à la fin mars 2022, lors du calcul de l'allocation d'intégration pour les personnes en situation de handicap, l'exonération de l'allocation de chômage temporaire est assimilée à l'exonération des revenus du travail.
 - Au 1er février 2022, le seuil d'exonération des revenus professionnels et de remplacement pour le calcul de l'allocation d'insertion des personnes en situation de handicap est relevé (prix du travail).
 - Le 16 juillet 2021, le gouvernement fédéral a approuvé un Plan d'action en faveur des personnes en situation de handicap 2021-2024. Ce plan vise à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et contient 145 mesures couvrant tous les aspects de la vie (gestion de la crise

du COVID, soins de santé et protection sociale, travail, accessibilité, mobilité, etc.)

Région wallonne :

- Amélioration de l'efficacité des politiques actives du marché du travail et développement des compétences : Réforme Tim du Forem : amélioration de l'accompagnement des personnes vers l'emploi, dont personnes en situation de handicap.
- Cohésion sociale et action sociale : Programme FSE+ : investir dans la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.
- Flandre: Travail et marché du travail: le taux d'emploi des 20-64 ans souffrant d'un handicap limitant le travail est le plus faible de tous les groupes défavorisés (personnes âgées, femmes, personnes nées hors de l'UE et limitant le travail), soit 46% en 2020. Objectif: taux d'emploi de 80% au total.
- o Région de Bruxelles-Capitale :
 - L'introduction d'un système de prime spécifique pour soutenir les employeurs dans le recrutement et l'intégration durable des demandeurs d'emploi handicapés est en préparation, ainsi que la redéfinition d'un parcours d'intégration durable pour les demandeurs d'emploi handicapés afin de faciliter leur intégration durable sur le marché du travail ordinaire.
 - Évaluation du soutien à l'emploi : Dans le cadre de l'objectif consistant à donner à chacun l'accès à un emploi stable et de qualité, la priorité politique est l'inclusion des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail (chantier politique 2.2.2 de la stratégie Go4Brussels 2030, priorité partagée). Afin de maximiser l'impact pour ces groupes, la BCR a lancé l'évaluation externe de l'efficacité de ses politiques d'activation et de soutien à l'emploi au début de cette année.
 - Inclusion et cohésion sociale : En outre, plusieurs appels à projets ont été lancés pour soutenir le secteur des personnes âgées et handicapées. Parmi eux, un appel à projet à destination des bicommunaux a été lancé en novembre 2021, pour subventionner des projets dont les activités s'inscrivent dans les secteurs de la santé ou de l'aide aux personnes, notamment dans le cadre des politiques en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap....

Le Conseil a répondu à la Belgique par des <u>recommandations spécifiques au pays</u> en juillet, qui étaient positives quant à l'inclusion sur le marché du travail des groupes vulnérables tels que les PMH. En ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences, les performances du système éducatif et l'inclusion dans ce système sont particulièrement préoccupantes, compte tenu également des dépenses publiques élevées en matière d'éducation. L'écart dans les résultats scolaires est étroitement lié aux origines socio-économiques et migratoires des étudiants et est parmi les plus importants de l'Union, ce qui entraîne des inégalités dans l'éducation. Plus d'un jeune adulte handicapé sur trois ne termine pas ses études secondaires.

Dans le <u>paquet d'automne</u> de l'UE, et plus particulièrement dans le <u>rapport conjoint sur l'emploi</u>, l'UE demande que la demande de main-d'œuvre soit stimulée, que l'emploi soit plus accessible, que le marché du travail fonctionne mieux et que le dialogue social soit plus efficace, que des opportunités équitables sur le marché du travail et l'inclusion sociale soient réalisées pour tous, et que la lutte

contre la pauvreté reste également une priorité. À cet égard, une grande attention est accordée aux PMH.

Priorités/position du BDF

En particulier, le BDF peut jouer un rôle en relayant les informations aux responsables de secteur au moment où les recommandations spécifiques à chaque pays sont rédigées.

Souvent, le plus tôt est le mieux. Idéalement, de juin à septembre pour les questions que la Commission devrait absolument soulever dans les rapports fonciers de l'année suivante.

Le BDF pourrait faire un rapport actif sur les sujets qui le concernent ou qui concernent le NHRPH, comme l'emploi, l'accessibilité, etc. Nous pourrions également faire des rapports sur des sujets qui ne relèvent pas de notre compétence ou, au moins, nous demander si les organisations sub-étatiques sont conscientes de la voix qu'elles peuvent avoir dans la préparation des rapports.